

Tchad: le Représentant du HCR discute du bien-être des réfugiés et leurs hôtes tchadiens avec le nouveau ministre de l'économie

Le nouveau Ministre tchadien de l'Economie et de la planification du développement a reçu le Représentant et le Représentant Assistant du HCR mercredi soir pour échanger sur des initiatives favorisant le brassage entre les réfugiés et communautés hôtes.



Le Ministre tchadien de l'Economie et de la Planification Economique, M. Issa Doubragne, (à droite) et le Représentant du HCR au Tchad, M. Mbili Michel Ambaoumba (Photo UNHCR/I. Diane)

N'Djamena, (UNHCR) – Dans l'après-midi de mercredi 10 janvier 2018, le Représentant du HCR, M. Mbili Michel Ambaoumba, a rencontré le nouveau Ministre tchadien de l'Economie et de la Planification du Développement, M. Issa Doubragne.

Les deux hommes et leurs collaborateurs ont évoqué des sujets relatifs à la situation des réfugiés, notamment leur inclusion socio-économique à travers notamment une loi d'asile pour concrétiser l'adoption par le Tchad des principaux textes internationaux en la matière.

L'importance d'une telle loi a été soulignée lors des échanges qui se sont tenus dans une atmosphère détendue et amicales entre les deux responsables qui se connaissaient auparavant, pour avoir exercé dans le sud, où le Représentant était le Chef de Sous-Délégation avant sa nomination.



Le Représentant et le Représentant Assistant du HCR ont eu un entretien constructif avec le ministre sur les actions en faveur du bien-être des réfugiés et des Tchadiens qui les accueillent

Le Représentant et le nouveau Représentant Assistant du HCR, M. George-Patrick Menze, ont, par ailleurs, expliqué l'importance de l'adoption d'une telle loi conformément à l'esprit de la *Lettre de Politique de Développement* adressée à la Banque Mondiale par le gouvernement tchadien dans le cadre du programme IDA 18 de l'institution. Ce programme vise les pays qui, à l'instar du Tchad, accueillent d'importante population de

réfugiés.

A ce propos, les deux hommes ont convenu de la nécessité de prendre les mesures idoines pour matérialiser des engagements relatifs au développement des zones affectées par la présence des réfugiés.

Pour sa part, le Représentant du HCR a indiqué que le programme IDA 18 est « une opportunité pour une intervention holistique » dans les zones accueillant les réfugiés avant de prévenir contre les risques qu'engendrerait un retard dans sa mise en œuvre et surtout si les démarches préalables et incontournables ne sont pas prises. Il a souligné qu'un tel programme permettra de corriger le déséquilibre qui existe entre la fourniture des services sociaux de base dans les camps de réfugiés, souvent de meilleure qualité, et ceux des villages tchadiens.



Les échanges entre le Ministre et le Représentant en présence de leurs collaborateurs présents, se sont déroulés dans une atmosphère cordiale et détendue

Mbili Ambaoumba a mis l'occasion à profit pour rappeler les démarches déjà entreprises par son Agence auprès des départements et services déconcentrés du gouvernement pour l'intégration des activités des camps dans les structures étatiques leur donnant le leadership. Il a, à ce niveau, des discussions pour la signature de memoranda d'entente, avec des ministères dont ceux de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et de la Santé.

Le Ministre a reconnu que le programme IDA 18 est une opportunité ajoutant qu'il « devrait poser les jalons pour un développement qui se nourrit des réalités locales ». M. Issa Doubragne a exhorté à « associer l'expertise locale dans des démarches concernant des projets qui nécessiteront l'implication des populations hôte » qui pourraient manifester ce qu'il a décrit comme une résistance non-déclarée du fait de ce qu'elles percevraient comme une menace.



Le Représentant du HCR (à gauche) et le Ministre tchadien de l'Economie et de la Planification du Développement

Avant de quitter le Cabinet du ministre, le Représentant et le Représentant Adjoint du HCR ont plaidé auprès de ce dernier pour qu'à l'instar d'autres membres du gouvernement, il participe aux efforts de plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi sur l'asile au Tchad. M. Doubragne, qui a travaillé dans l'action humanitaire notamment dans le sud du Tchad, s'est dit disposé à travailler dans ce sens soulignant qu'un tel texte donnera aux réfugiés la dignité et la responsabilité.

Il a aussi invité les responsables du HCR à être des porte-paroles du gouvernement auprès d'autres partenaires techniques et financiers comme cela a été le cas dans le travail qui a abouti à la sélection du Tchad pour le programme IDA 18 de la Banque Mondiale.

Soulignant que la population réfugiée représente 4% de la population nationale, M. Ambaoumba du HCR a assuré le Ministre et son Cabinet de sa disponibilité et de celle de toute son équipe à soutenir le gouvernement du Tchad dans les efforts de recherches de solutions durables en faveur des réfugiés et des populations hôtes. Il a réitéré la gratitude du HCR pour l'hospitalité et la solidarité du peuple et du gouvernement tchadiens à l'endroit des plus de 410.000 réfugiés vivant au Tchad dont les premiers sont arrivés il y a plus d'une décennie.

Le Représentant du HCR au Tchad a informé le Ministre des efforts de plaidoyer pour que le Tchad fasse partie du Cadre d'action global pour les réfugiés (« Comprehensive Refugee Response Framework », ou « CRRF » en anglais). Ce cadre d'action issu du sommet de New York sur les réfugiés et les migrants de septembre 2016 énonce une vision fondée sur une réponse plus prévisible des crises et appelle à une intensification du soutien apporté aux réfugiés et aux pays qui les accueillent.